



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1350

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : ASCUL - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacques), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1350**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **ASCUL - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association sportive de la communauté urbaine de Lyon (ASCUL) a été créée en 1970. Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents (membres des personnels de la Communauté urbaine, de la ville de Lyon, et d'autres collectivités adhérentes) les moyens de pratiquer toutes les activités sportives qu'elle organise sous forme de sections.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

Le soutien de la Communauté urbaine à l'ASCUL a été formalisé, pour la période récente, par la convention de subvention du 31 août 2009 et qui a expiré au 1^{er} janvier 2010.

La Communauté urbaine compte aujourd'hui 4 600 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toute organisation, de générations différentes. Ces facteurs engagent l'administration communautaire à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

L'ASCUL est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de l'établissement.

L'ASCUL a présenté son programme d'activité et son budget prévisionnel pour la saison 2009-2010, qui font l'objet de l'annexe 1 de la présente convention.

Programme d'activité 2009-2010

L'activité 2009-2010 de l'association se décline en :

- l'organisation de cours collectifs hebdomadaires dans les disciplines suivantes : aviron, badminton, cycle / vtt, équitation, foot, golf, jogging ;
- athlétisme, pétanque, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fonds, tennis, tennis de table, tir à l'arc, tir aux armes à feu, voile ;
- la participation des membres de l'ASCUL à des sorties d'entraînement, tournois par équipes, rallyes, rencontres sportives, championnats, compétitions organisées tout au long de la saison au niveau local, régional ou national.

Budget prévisionnel 2009-2010

Charges (en €)		Produits (en €)	
Charges de fonctionnement	297 838	Subvention Ville de Lyon	76 011
Loyers	10 500	Subvention Communauté urbaine	305 000
Salaires agents mis à disposition	103 698	Autres subventions	9 430
Autres	151 790	Cotisations adhérents	17 500
		Participations manifestations	1 500
		Participations aux cours	130 000
		Autres	3 800
		Prélèvements sur réserves	20 585
Total	563 826	Total	563 826

Aussi, le projet de convention proposé s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposé par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline, sur la période 2010-2012, en :

a) Une contribution financière annuelle constituée :

- d'une participation financière de 191 000 €, dédiée au développement des activités de l'association.
- d'une subvention de fonctionnement de 114 000 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine. En fin d'exercice, le montant de cette subvention est ajustée en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de ces postes.

Ce dispositif a été mis en place par le précédent conventionnement.

Lors de la formation des tarifs des activités pour les trois saisons à venir, l'association s'engage à faire supporter équitablement ses charges de fonctionnement sur l'ensemble de ses adhérents et invités.

b) d'une mise à disposition de 3 agents communautaires selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet de la convention spécifique, annexe n° 2 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012.

c) d'une mise à disposition de locaux communautaires - situés, 207, rue Marcel Mérieux 69007 Lyon - en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versement de la participation financière 2010 sont : 60 % dans le mois suivant la notification de la convention 2010-2012, 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat 2008-2009, le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulatif pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits, entre le 1er septembre 2009 et le 31 août 2010.

La subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois au cours du dernier trimestre 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activité 2009-2010 de l'association l'ASCUL.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 305 000 € à l'ASCUL pour l'exercice 2010 dont :

- 191 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activité 2009-2010 de l'association,

- 114 000 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine.

3° - Autorise monsieur le président à signer avec l'ASCUL :

a) - la convention d'engagements et de subvention 2010-2012,

b) - la convention de mise à disposition de 3 agents communautaires, annexe n°2 de la convention d'engagements et de subvention 2010-2012.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la Communauté urbaine pour l'année 2010 sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine pour la somme de 267 726 €, exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 01 - opération 1487 - au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 35 285 € - exercice 2010 - compte 674 300 - fonction 222 - opération 1487, au budget annexe du restaurant pour la somme de 1 989 € - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 01 - opération 1487.

5° - Les recettes correspondant au remboursement des salaires des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 104 000 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 641 900 - fonction 020 - opération 1487.

6° - Les recettes correspondant au loyer des locaux mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 10 000 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 752 100 - fonction 020 - opération 1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.